Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 056-215600412-20260528-2026_44_001-DE

COMMUNE DE CLEGUEREC (56480)
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 mai 2026 à 19 heures, le conseil municipal de Cléguérec, légalement convoqué le 21 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Le Maire, Maryvonne LE FORESTIER.

ETAIENT PRESENTS : Maryvonne LE FORESTIER, Xavier ROBIN, Corinne HAQUIN, Pascal LE CRAVER, Catherine LORANS, Jean-Louis KERGARAVAT, Françoise RIGAL, Marc HAMONIC, Marie-Claire PIQUEMAL, Alain QUÉRÉ, Éric BUHR, Armel YSOPT, Serge PERRET, Thierry CHRISTIEN, Carine HENRY, Julie CRUZ, Antoine AUDIC, Maëva LE PAIH, Elodie MOISAN, Michael QUEMENER, Léna BIGNON, Charlotte LEPRÊTRE

***ABSENCES ET POUVOIRS* :** Elisabeth RIO – Donne pouvoir à Marc HAMONIC

Est nommée secrétaire de séance : Carine HENRY

Votants	23
Exprimés	23
Pour	23
Contre	0
Abstention	0

Délibération n° 2026-44

CONTRAT D'ASSOCIATION 2026 AVEC L'ECOLE SAINT JOSEPH

Les dépenses de fonctionnement payées au profit de l'école publique s'élèvent, en 2025, à 28 359.16 € (frais de chauffage, d'entretien des locaux, d'achats de fournitures…). A celles-ci s'ajoutent les dépenses de frais de personnel pour 52 318.21 € (ménage, ATSEM…).
Considérant des effectifs de 38 enfants en classe maternelle et de 70 enfants en classe élémentaires, le coût par élève s'élève alors à :

- 1 297.83 € en classe maternelle
- 448 € en classe élémentaire

Ces montants unitaires par élève seront reversés à l'école Saint Joseph au prorata des effectifs de l'école, soit 31 enfants de Cléguérec en classe maternelle et 66 enfants en classe élémentaire. Le montant global du contrat 2026 s'élève ainsi à 69 800.57 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve, dans le cadre du contrat d'association en vigueur**,** le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 68 800.57 € à l'école Saint Joseph au titre de l'année 2026.

- Précise qu'un acompte d'un montant de 25 093,33 € a déjà été versé, que 34 400,29 € seront versés avant la fin du mois de juillet, et le solde réglé au cours du mois d'octobre 2026.

Le Maire
Maryvonne LE FORESTIER